

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS  
ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY EN BRIE

Réunion publique du 16 novembre 2010 tenue en salle des fêtes de la Mairie de Marolles-en-Brie

• INTERVENTIONS.

- Monsieur George ouvre la séance, accueille les participants, situe la démarche engagée avec la zone NATURA 2000 du Vannetin, et présente le bureau d'études.

Celui-ci commente ensuite un diaporama exposant les différents points relatifs à cette protection, et composé comme suit :

- 1 - introduction
- 2 - les objectifs généraux des politiques publiques,
- 3 - les données locales du milieu naturel,
- 4 - le contexte institutionnel concernant le Vannetin,
- 5 - les objectifs du Comité de Pilotage (CoPil),
- 6 - l'échéancier de l'étude (approbation prévue fin 2011).

- Les principales questions, suite à cet exposé, ont porté sur :

- Les espèces de poissons, citées dans le diaporama, ne sont pas les seules présentes dans la rivière.

Le bureau d'études en convient et précise que seules trois espèces *sensibles* ont justifié la protection (loche de rivière, chabot, lamproie de Planer).

- La proportion qui sera établie, quant aux origines des pollutions, entre les agriculteurs et les autres collectivités.

Le bureau d'études déclare ne pas avoir de directives méthodologiques à ce sujet.

- La possibilité de s'inspirer des plaquettes de présentation établies pour le DOCOB du Petit-Morin.

Le bureau d'études estime nécessaire de se rapprocher du président du CoPil concerné, tant pour cette question que pour un retour d'expérience.

- Le diagnostic socio-économique (sources de rejets) va-t-il porter sur l'ensemble du bassin versant ?

Le bureau d'études observe que l'administration fait surtout état de la nécessité de concentrer l'étude sur le linéaire du cours d'eau.

- Les mesures de gestion vont-elles s'appliquer sur l'ensemble du bassin versant ?

Le bureau d'études constate que les priorités annoncées portent sur le cours d'eau lui-même et ses abords immédiats.

- Cette étude ne fait-elle pas double emploi avec celle du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?

Le bureau d'études considère qu'une partie de ces études se recoupe, mais que celle du DOCOB pourra servir de base de connaissance, utilisable par d'autres.

- Quelle est la proportion exacte de terres drainées sur le bassin versant ?

Monsieur George avance une valeur de plus de 80 % (contrairement au SAGE, lequel estime la proportion de terres drainées à 70 %).

- Comment expliquer la faible participation des membres du comité de pilotage lors de la première réunion ?

Le bureau d'études observe que la disponibilité des différentes structures n'est pas identique, au regard de la nature de cette étude.

- Quelles sont les sources de financement pour prendre en charge le surcoût lié à « l'évaluation environnementale » des plans locaux d'urbanisme ?

Le bureau d'études propose de solliciter la préfecture, pour obtenir une part supplémentaire de dotation générale de décentralisation (DGD).

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de questions à formuler, Monsieur George les remercie. La séance est levée à 20 h 00.